

CAP

Commission administrative paritaire

LE 6 DÉCEMBRE 2018, NOUS ÉLIRONS
NOS REPRÉSENTANT.E.S À LA COMMISSION
ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)
POUR TOUS LES AGENTS DE CATÉGORIE B

JE VOTE CGT, C'EST
EFFICACE AU QUOTIDIEN !

ATTENTION,
Ce document
n'est pas un
bulletin de vote !



JE VOTE

POUR DES
REPRÉSENTANT.E.S CGT QUI
INTERVIENDRONT SUR LES
QUESTIONS QUI ME
CONCERNENT :

scannez-moi



JE SUIS
PUBLIC 100%

VOTER CGT AU CD22 C'EST :

- Respect et défense tant des intérêts individuels que des garanties collectives ;
- Déroulement de carrière (titularisation, avancement de grade, promotion interne...);
- Les demandes de révision d'entretien professionnel ;
- Le respect des garanties statutaires (procédures de discipline, mutations, recours, disponibilité, formation...).

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT au Conseil de Discipline, au Conseil de Discipline de Recours et à la Commission de Réforme.

- La Transparence des critères de la CAP d'avancement
- Le respect des cadres statutaires
- Le retour à la CAP de mobilité et transparence des critères de traitement des situations
- Des ratios d'avancement à 100 % = pas de frein à nos carrières
- La transparence des critères régissant la promotion interne et les avancements de grade/Explication des critères utilisés
- La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : à travail de valeur égale, salaire/traitement égal
- Le respect de la parité dans la CAP entre représentants de l'employeur et représentants du personnel
- Une véritable démocratie sociale et le respect des libertés syndicales y compris pour les cadres

**En votant pour les candidat.e.s CGT,
vous avez l'assurance d'une
pluralité de vos représentants !**

PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !

LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018

**UN SEUL TOUR DE SCRUTIN
CHAQUE VOIX COMPTE !**

CAP B



CHOISIR VOS ÉLU.E.S CGT C'EST AUSSI RENFORCER LES MOYENS DE NOTRE ORGANISATION SYNDICALE AU NIVEAU NATIONAL POUR REVENDIQUER ET GAGNER DE NOUVEAUX DROITS

- Augmenter les salaires par le dégel du point d'indice et réclamer une amplitude indiciaire de 1 à 4,6 entre le 1^{er} échelon de catégorie C (1 800 Euros brut) et le dernier échelon de catégorie A, avec le rattrapage des pertes constatées ces dernières années ;
- Reconnaître statutairement le niveau d'expertise et de technicité des agents de catégorie B ;
- Reconnaître la pénibilité ;
- Organiser des concours chaque année ;
- Créer des emplois statutaires pour développer des services publics répondant à l'intérêt général sur l'ensemble du territoire, en élargissant le périmètre de l'action publique ;
- Réclamer une gestion collective des carrières à un niveau régional pour la catégorie B ;
- Rétablir la retraite à 60 ans pour toutes et tous avec une pension correspondant à au moins 75 % du traitement brut des 6 derniers mois d'activité et prendre en compte les années d'études dans le calcul de la retraite ;
- Instaurer une réelle formation professionnalisante pour toutes les filières de catégorie B et porter le financement du CNFPT à 3 % de la masse salariale ;
- Exiger un traitement égal à service égal pour les femmes et les hommes ;
- Défendre le statut de la fonction publique garant de l'égalité de traitement de tous les usagers ;
- La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : à travail de valeur égale, salaire/traitement égal.

FIER-E-S !
DE TRAVAILLER POUR LE
SERVICE PUBLIC !

PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !

LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018

**UN SEUL TOUR DE SCRUTIN
CHAQUE VOIX COMPTE !**